

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Fonctionnement des E.P.L.E.</b>	<b>330</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3211-1 et suivants et L.4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L 421-11 et 216-4 à R 216-19,
- VU** les articles L 2124-32 et R 2124-78 du Code général de la propriété de personnes publiques,
- VU** la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la convention relative à la gestion de la cité scolaire Raoul Vade pied-Paul Langevin à EVRON

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une dotation annuelle de crédits de fonctionnement complémentaire d'un montant de 12 000 € au Lycée Camille Claudel à Blain pour permettre le règlement des dépenses du futur lycée de Nort sur Erdre dont il est établissement support (dossier initial n°2020\_00258 de 203 237 €) et de porter sa DACF 2020 à hauteur de 215 237 € ;

ATTRIBUE

une dotation annuelle de crédits de fonctionnement complémentaire d'un montant de 22 233 € au lycée Honoré d'Estienne d'Orves à Carquefou (dossier initial n° 2020\_00261 de 238 644 €), pour l'externalisation de l'entretien des espaces verts et de porter sa DACF 2020 à 260 877 € ;

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 34 233 € ;

ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 7 990,86 € au lycée François Arago à Nantes au titre du remboursement des frais de fréquentation des étudiants de la formation BTS "Développement et Réalisation Bois" durant l'année 2018/2019 à l'Ecole Supérieure du Bois à Nantes ;

ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 3 367,24 € au LP Les Savarières à St-Sébastien/Loire au titre de la redevance d'occupation et des charges afférentes au logement de fonction, pour la période du 1er janvier au 28 juin 2019, de la Conseillère Principale d'Education du lycée Mandela à Nantes ;

ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 16 054,02 € au lycée Le Mans Sud au Mans au titre du remboursement des loyers acquittés pour des locaux au sein du Technoparc des 24 Heures du Mans pour la "junior Team" (section moto de compétition du lycée) pour la période de juillet à décembre 2019 ;

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 27 412,12 € ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 20 000 € au titre des prestations du 2e trimestre 2020 de l'accord-cadre conclu avec le titulaire ENGIE ENERGIE SERVICES COFELY dans le cadre des affectations votées sur délibération des Commissions permanentes des 8 février et 15 novembre 2019 (19 D00346) ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 60 000 € au titre du marché public de performance énergétique 1 attribuée à la société Eiffage Energie Thermie Ouest ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 124 000 € au titre du lot n° 1 du marché public de performance énergétique 2 attribuée à la Société SPIE Facilities ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 86 000 € au titre du lot n° 2 du marché public de performance énergétique 2 attribuée à la société Schneider Electric France SAS ;

APPROUVE

les concessions de logement par nécessité absolue de service aux agents de l'Etat et aux agents régionaux présentées en annexe 1 ;

ATTRIBUE

les logements de fonction sous forme de conventions d'occupation précaire aux agents figurant en annexe 2 ;

APPROUVE

la désignation des personnalités qualifiées relevant de la Région figurant en annexe 3 ;

EMETS

un avis favorable sur la désignation des personnalités qualifiées relevant de l'Etat figurant en annexe 3 ;

APPROUVE

la convention relative au fonctionnement de la cité scolaire d'Evron figurant en annexe 4 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 300 000 € au titre de l'accord cadre pour la fourniture des équipements de protection individuelle aux agents régionaux des EPLE et du CREPS.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs